Asfad
association

Rapport d'activités

Pôle Cohésion Sociale

CHRS

Hébergement d'urgence

ALT

Hébergement d'insertion

Année 2024

Siège social
146 D rue de Lorient
CS 64418
35044 RENNES CEDEX
Tél. 02 99 59 60 01
Fax 02 99 59 24 28
siege@asfad.fr

Association Loi 1901 – SIRET : 327436531 00013 – NAF : 8790 B

SOMMAIRE

1. L'ASFAD 3
   1.1 Présentation générale de l'Asfad 3
   1.2 La raison d'être de l'Asfad 3

2. LE POLE COHÉSION SOCIALE ET LE C.H.R.S. 4
   2.1 Présentation générale du Pôle Cohésion Sociale 4
   2.2 Le CHRS. 6
   2.3 Les missions du CHRS. 6
   2.4 Les moyens 7

3. LES CHIFFRES CLÉS 9

4. LE PUBLIC ACCUEILLI 10
   4.1 Les Service d'Hébergement d'Urgence (SHU) et d'ALT (ALT) 11
   4.2 Les Services d'Insertion Sociale (SIS) et Stabilisation 15
   4.3 Accompagnement social 17
   4.4 Accompagnement à la santé 21

5. PARTICIPATION DES PERSONNES ACCUEILLIES / ACTIONS COLLECTIVES 23

6. LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024 26

7. ET POUR 2025 27

ANNEXES 28

1. L'ASFAD

1.1 Présentation générale de l'Asfad

L'Asfad est une association rennaise à but non-lucratif, laïque, militante, qui prend racine en 1969 pour soutenir les femmes en difficulté, seules ou avec enfant, notamment dans le cadre des violences conjugales.

Dans son projet, l'Asfad s'appuie sur ses valeurs pour défendre l'égalité des femmes et des hommes, le développement social local et durable, l'inclusion et plus largement reconnaitre chaque personne, enfants et adulte, dans sa dimension citoyenne.

Forte de son histoire, de ses expériences et de ses engagements, l'Asfad développe de nombreuses activités dans les domaines de la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, de l'hébergement, de l'accueil des enfants, de l'insertion socio-professionnelle des personnes très éloignées de l'emploi et, dans un cadre protégé, l'accueil des enfants et de leurs parents.

Quelques éléments chiffrés au 31.12.2024 :

- 181 salarié.es en CDI au 31/12 représentant 169 ETP
- 48 salarié.es en CDDI chantier d'insertion au 31/12
- Budget 2024 : 13, 2 M€
- 17 administrateur.rices bénévoles au Conseil d'Administration
- 26 bénévoles d'intervention en 2024

1.2 La raison d'être de l'Asfad

Le projet associatif 2022-2027 de l'association pose les valeurs, la vision, l'identité de l'association et ses missions.

Pour consulter le projet associatif : https://www.asfad.fr/lasfad/projet-associatif/

Les valeurs de l'Asfad :
Être partie prenante d'une société équitable et solidaire dans laquelle chaque être humain sans discriminations à sa place et les moyens de son émancipation individuelle et collective.

La vision de l'Asfad :
Être acteur d'un réseau partenarial, dans une dynamique de créativité permanente pour promouvoir les valeurs d'égalité, d'hospitalité et de bienveillance.

L'identité :
Nous sommes une association à but non-lucratif, laïque, militante, qui entend par la multiplicité de ses expertises, promouvoir les valeurs de féminisme, d'égalité Femmes-Hommes, d'Économie Sociale et solidaire, de développement social, local et durable.

Les missions :
Accueillir et accompagner le temps nécessaire des personnes en situation de vulnérabilité, en s'appuyant sur leurs capacités et expériences pour mener à bien leurs projets de vie.

2. LE POLE COHÉSION SOCIALE ET LE CHRS

2.1 Présentation générale du Pôle Cohésion Sociale

Le Pôle Cohésion Sociale regroupe les activités d'hébergement et de logement à travers le Centre d'hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), 11 logements en allocation logement temporaire dédiés aux femmes victimes de violence et les 2 maisons relais Olympe de Gouges et Anne de Bretagne. Sont rattachées à ce pôle, des activités hors hébergement : les Intervenantes sociales en commissariat et gendarmerie, le service d'écoute spécialisée et un accueil de jour pour les femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales, au sein de la Maison des Femmes Gisèle Halimi, et la mission Droits des étrangers/droit international de la famille.

Activités du Pôle :

Pôle Cohésion Sociale	Pôle Petite Enfance
Pôle Protection de l'Enfance	Pôle Insertion socio-professionnelle

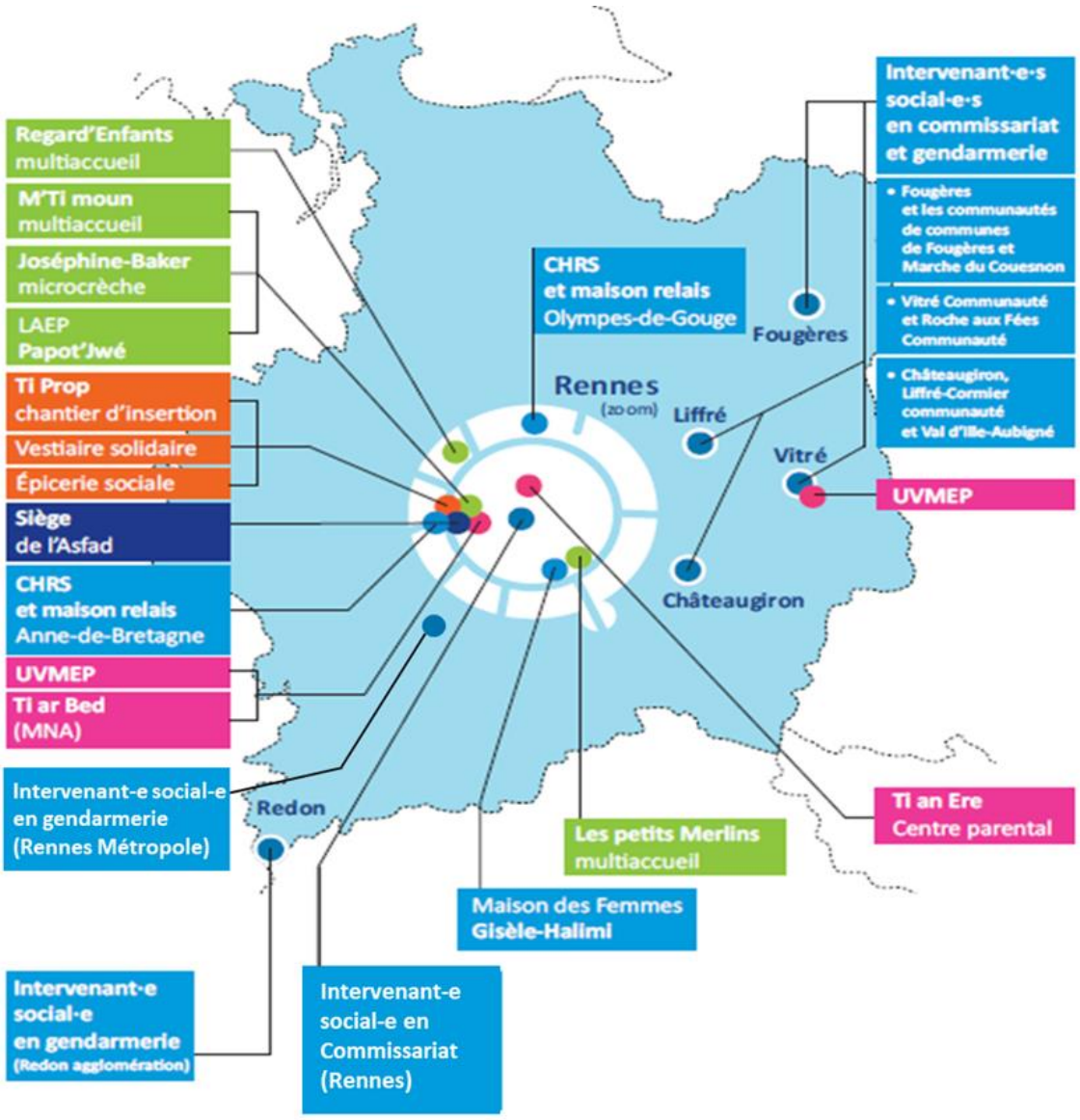

ORGANIGRAMME DU PÔLE COHÉSION SOCIALE 2024

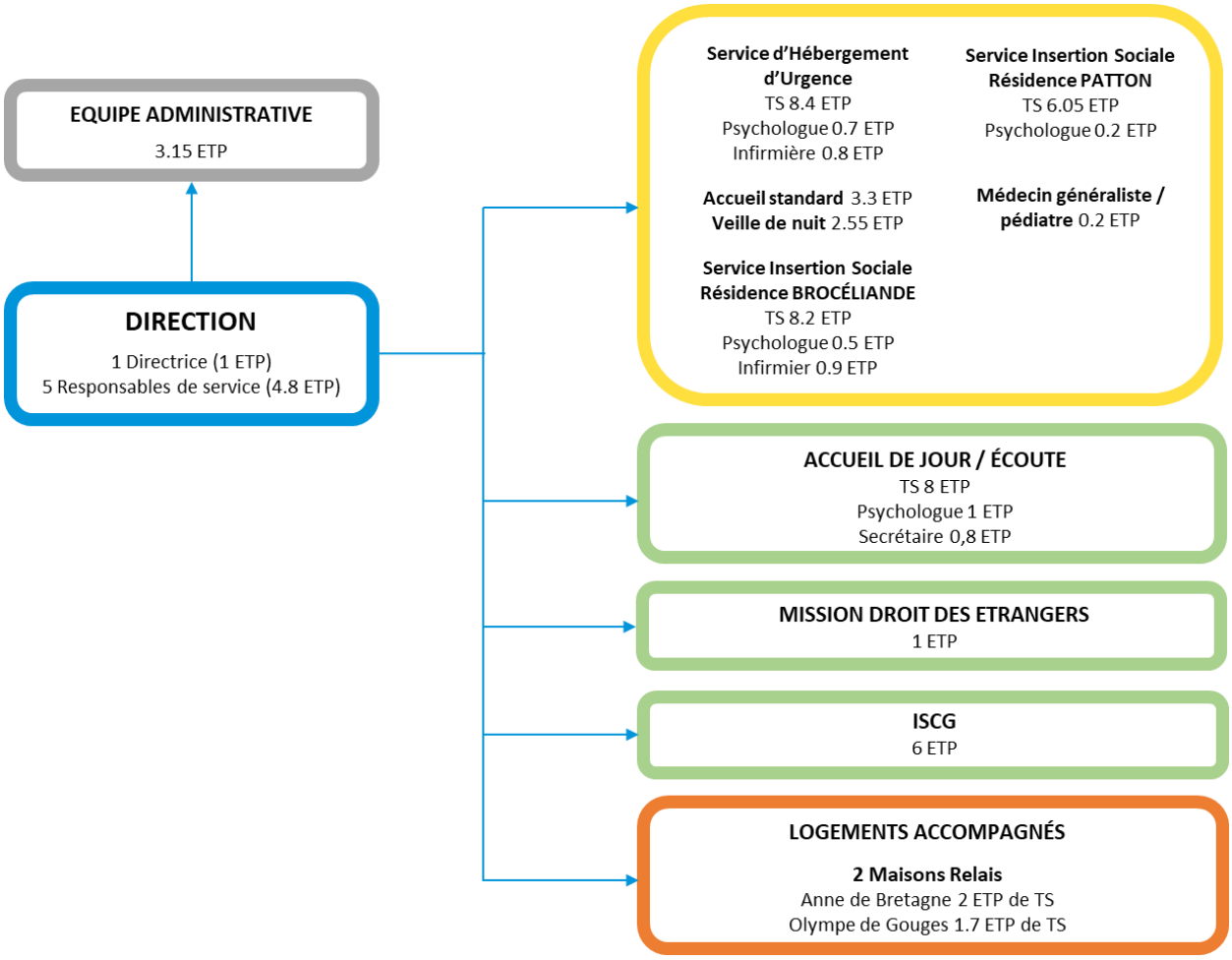

Bien que chaque service ou établissement de ce pôle accueille et accompagne un public qui lui est spécifique, en raison de leurs missions propres, nous pouvons dire que la problématique des violences conjugales et intrafamiliales est commune à tous les services. Ainsi, l'activité du CHRS est en lien ou peut être complémentaire des autres activités du pôle.

Le Conseil de Pôle (instance créée en 2018) :

Le conseil de pôle est une instance consultative sur le projet du pôle et des services, l'évolution des besoins. Il est aussi force de propositions à soumettre au conseil d'administration sur les évolutions qui pourraient être envisagées pour mieux répondre aux besoins ou améliorer la qualité du service rendu. Il réunit des représentant.es de l'ensemble des parties prenantes (personnes accueillies, salarié.es, direction, membres du conseil d'administration). Il est prévu une représentation des résidentes que nous n'avons pas encore pu mettre en œuvre. Le conseil de pôle est présidé par un.e administrateur.rice délégué.e par le conseil d'administration.

Il se réunit trois fois par an : Présentation des budgets prévisionnels et des comptes administratifs, points d'actualité, présentation des projets en cours et à venir, échange sur l'évolution des publics, des activités, des pratiques. Administrateurs.trices et salarié.es sont plutôt satisfaits de cette instance de concertation et d'échanges.

2.2 Le CHRS

Créé en 1977 pour accueillir des femmes cheffes de famille, le CHRS s'est rapidement orienté vers la prise en charge de femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants, développant ainsi une certaine expertise autour de cette problématique. Au fil des années, le CHRS n'a cessé d'évoluer, à la fois dans sa capacité d'accueil et au niveau du public accueilli. La reprise du CHRS « Marie-Joseph » en 2005 et du CHRS « Oasis » en 2007 a ouvert le CHRS Asfad à l'accueil de jeunes femmes, de femmes sans enfants, en errance, en rupture familiale ou sortantes de prison. S'il n'y a pas de création de places d'insertion depuis de nombreuses années, les places d'hébergement d'urgence ont considérablement augmenté passant de 23 en 2015 à 72 en 2024.

Capacité d'accueil au 31/12/2024 : **277 places (dont 67 places sous subvention et ALT)**

	Nombre de places	Localisation
Hébergement d'urgence	**72 places :** ○ 23 en urgence sociale ○ 49 pour victimes de violence	*Résidence Brocéliande* : **38** *5 pavillons sur le territoire de Rennes et Rennes métropole* **: 34**
Places ALT	**22 places :** ○ 14 (financées au logement) ○ 8 (subventionnées à la place)	*5 logements au sein de la résidence Patton* *6 logements (Rennes, St Jacques de Lalande, Cesson Sévigné*
Hébergement d'insertion et stabilisation	**183 places**	*Résidence Brocéliande* : **60*** *Résidence Patton* : **14** *Appartements extérieurs* : **109***

* le nombre de personnes hébergées en résidence ou en appartements extérieurs peut varier selon les compositions familiales

2.3 Les missions du CHRS

Les missions du CHRS relèvent du Code de l'Action Sociale et des Familles : Accueillir, Héberger, Accompagner. Elles se déclinent différemment entre l'hébergement d'urgence et l'hébergement d'insertion.

Ce qui différencie l'hébergement d'urgence de l'hébergement d'insertion réside dans les modalités d'admission d'une part et dans la finalité d'autre part : la priorité de l'hébergement d'urgence est la réorientation, celle de l'hébergement d'insertion est l'accès au logement pérenne.

	Missions	Modalités d'admission
Hébergement d'urgence	- Mettre en sécurité et à l'abri - Répondre aux besoins de 1ère nécessité et soutien à la vie quotidienne - Réaliser un diagnostic de la situation sociale et écouter - Accompagner dans les premières démarches (administratives, médicales…) - Orienter vers des solutions d'hébergement ou de logement plus pérennes	- Orientation sur appel direct de la personne ou d'un partenaire (dont le 115) pour les femmes victimes de violence - Orientation par le 115 pour les femmes en urgence sociale - Pas de procédure d'admission et accueil inconditionnel
ALT	- Préparer le relogement - S'assurer du bon entretien du logement, du règlement du loyer - Accompagnement sur la question des violences	- Orientation par le SIAO - Orientation par l'accueil de jour de l'Asfad situé à la maison des femmes Gisèle Halimi - Orientation par tous partenaires extérieurs (CDAS, etc.)

Hébergement d'insertion	- Réaliser un accompagnement global - Aider la personne à identifier ses difficultés et à les travailler - Elaborer avec elle un projet d'accompagnement personnalisé, visant à résoudre ou réduire ses difficultés - Accompagner l'accès aux droits et aux devoirs - Evaluer le maintien du lien avec l'autre parent, dans le respect des droits des deux parents et dans l'intérêt de l'enfant Promouvoir l'insertion sociale et professionnelle - Soutenir la capacité de la famille accueillie, ou de la femme isolée, à élaborer un projet de vie autonome afin d'accéder au logement de droit commun	- Orientation par le SIAO après validation de la demande par la commission technique composée de différents partenaires - La personne doit posséder une autorisation de séjour d'une validité d'au moins 6 mois - Procédure d'admission au niveau du CHRS

L'accompagnement vers l'emploi est porté par les AAVA : Ateliers d'Adaptation à la Vie Active. 5 ateliers : hôtellerie (nettoyage des locaux de l'Asfad ainsi que des logements à la sortie des résidentes), épicerie sociale, vestiaire solidaire, reconditionnement et repassage de linge. Les femmes qui le souhaitent peuvent participer à l'un ou l'autre de ces ateliers. Elles touchent un pécule au prorata du nombre d'heures qu'elles effectuent. Pour certaines c'est un vrai levier pour un retour vers l'emploi. Une éducatrice technique spécialisée les soutient également dans les démarches d'accès à l'emploi ou à la formation. Ces ateliers sont rattachés au pôle insertion socio-professionnelle, qui fait lui-même l'objet d'un rapport d'activité.

A titre indicatif :

- 67 femmes hébergées au CHRS ont été accompagnées par la Conseillère en Insertion Professionnelle ;
- 27 femmes hébergées ont participé aux AAVA, soit 60 % de l'ensemble des personnes participant aux AAVA, avec une augmentation du nombre d'heures d'activité par rapport à 2023 ;
- Parmi les femmes accompagnées par la CIP : 1 femme a été recrutée sur le chantier d'insertion, 7 ont été recrutées en CDI, 1 en CDD, 2 en mission intérimaire, 1 en CESU, 2 ont suivi une formation qualifiante, 4 une formation non qualifiante et 2 des cours de français.

2.4 Les moyens

➢ **Ressources financières :**

L'ensemble des places d'hébergement (insertion, urgence et ALT) est financé par une dotation globale de financement et des subventions d'exploitation versées par l'Etat, complétées par les redevances et les participations à l'hébergement des usagers pour 11 %.

En 2024, les charges totales pour l'insertion, l'urgence et l'ALT s'élèvent à **4 471 308 € :**

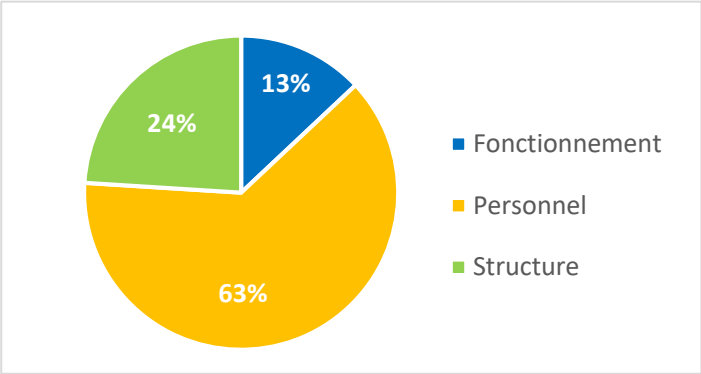

Les produits s'élèvent à
4 591 342 € :

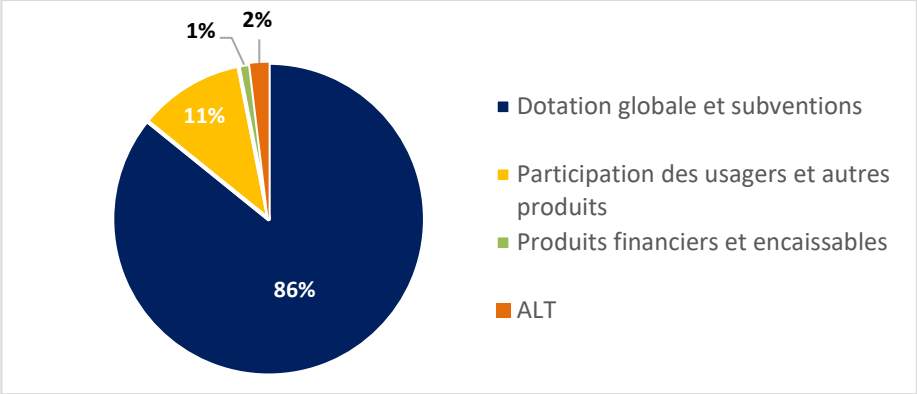

- **Ressources Humaines** : **54,06 ETP sous contrat CDI** (effectif cumulé insertion, urgence et ALT)

Des équipes pluridisciplinaires composées de travailleurs.euses sociaux et sociales, de personnel médical et de psychologues, accompagnent les femmes et les familles accueillies, tant sur l'hébergement d'insertion que sur l'hébergement d'urgence.

Des fonctions support complètent ces équipes : agents d'accueil et de nuit, agents de maintenance, équipe de nettoyage, économat, gestion locative, personnel administratif. Soutien également des différents services du siège, notamment les services RH et comptabilité.

Les équipes sont soutenues dans leur pratique par de l'analyse de la pratique, des réunions cliniques, de la formation.

Nous notons au cours de l'année 2024 :
- 8 départs pour raisons personnelles ;
- 1 salariée en retraite progressive ;
- 9 nouvelles embauches en CDI (8 en remplacement des professionnel.les parti.es et 1 création de poste).

Sur l'ensemble des services du CHRS, nous comptabilisons 381 jours d'arrêts maladie. Nous remplaçons systématiquement les absences sur les postes d'agent d'accueil et de veille de nuit. Sur les autres services, nous remplaçons lorsqu'il s'agit d'arrêts maladie prolongés, de plusieurs absences simultanées sur un même service, de congés maternité.

La création de 15 nouvelles places d'hébergement (7 places d'urgence violence et 8 places ALT) ont permis :
- D'augmenter le temps de travail de 2 professionnel.les du service d'hébergement d'urgence qui sont passées à temps plein et d'augmenter le temps de travail de la psychologue passant de 0,50 à 0,70 ETP
- De créer 0,50 ETP de TISF au sein de l'hébergement d'urgence
- D'augmenter de 0,20 à 0,50 ETP le temps dédié au service ALT

➢ **Ressources Partenariales :**

Le CHRS s'inscrit dans son environnement en lien avec une diversité de partenaires, sans lesquels il ne serait pas possible d'accompagner les personnes.

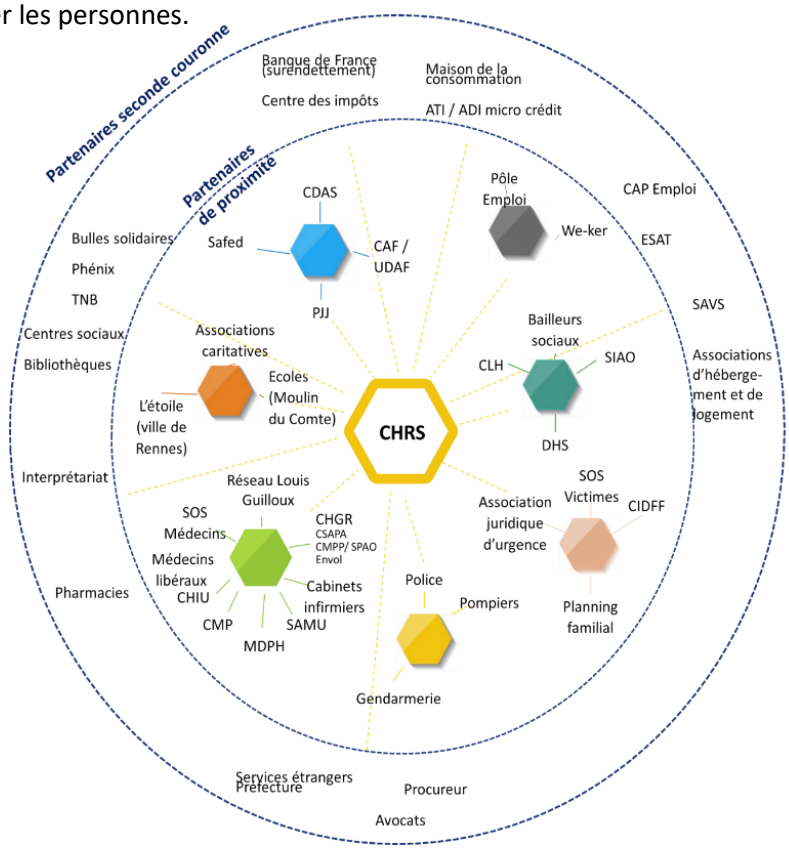

Nous avons contracté un nouveau partenariat avec l'Ufolep (Union française des œuvres laïques d'éducation physique) afin de donner goût aux femmes et aux enfants à la pratique du sport. Se reporter page 20.

3. LES CHIFFRES CLÉS

Nombre de places autorisées	**Insertion/Stabilisation** : 183 **Hébergement d'Urgence** : 72 **ALT** : 22
Nombre de personnes accueillies par l'établissement au cours de l'année	**Insertion/Stabilisation** : 274 **Hébergement d'Urgence** : 101 **ALT** : 20
Nombre d'ETP dans l'établissement CDI	**54.06**
Typologie du public	**Insertion/Stabilisation** : Femmes : 105 / Enfants : 169 **Hébergement d'Urgence** : Femmes : 53 / Enfants : 48 **ALT :** Femmes : 13 / Enfants : 7
Taux d'occupation	**Insertion/Stabilisation** : 120 % **Hébergement d'Urgence** : 98 % **ALT** : 67 %
Durée moyenne de séjour	**Insertion/Stabilisation :** 34 mois **Hébergement d'Urgence :** 13,5 mois **ALT :** 11,5 mois

Type de place	Nombre de nuitées théoriques	Nombre de nuitées réalisées	Taux d'occupation
Urgence Violence (42 places année pleine et 7 places durant 7 mois)	16 870	16 588	**98,3 %**
Urgence Sociale (23 places)	8 418	8 469	**100,6 %**
Insertion/Stabilisation (183 places)	66 978	80 239	**119,8 %**
ALT (22 places)	6 836	4 565	**66,8 %**
TOTAL	99 102	109 861	**110 %**

Le taux d'occupation global est très satisfaisant, même s'il varie selon le type de place.

L'hébergement d'urgence enregistre un taux d'occupation moyen de 98 %. Ce sont en général les compositions familiales qui font fluctuer ce taux. Les logements ont une certaine capacité d'accueil mais il arrive qu'un logement soit sous-occupé ou au contraire sur-occupé, selon les orientations faites par le 115 après échange sur les situations les plus prioritaires ; le service a à cœur de s'adapter aux besoins du territoire en général et des ménages accueillis en particulier, malgré les contraintes tenant aux logements (capacité d'accueil, logements collectifs, au sein de la résidence ou en diffus).

La création de 7 nouvelles places à partir du mois de juin vient minorer le taux d'occupation global car les places ont été installées progressivement. Nous avions entre autres un bâtiment en travaux qui n'a pu être opérationnel qu'à partir de la mi-septembre. Pour pallier en partie à cela, nous avons accueilli une famille durant l'été dans un hébergement dédié à l'insertion.

Le taux d'occupation de l'ALT est plutôt faible. Le T3 et T4 de la résidence Patton n'ont pas été occupés à leur capacité maximale tout au long de l'année car nous n'avions pas de familles orientées avec la composition familiale correspondant à la capacité du logement. De même, les 8 nouvelles places, dont 5 pour femmes seules, ont été pourvues progressivement.

Concernant l'**hébergement d'insertion,** l'activité a été très soutenue, puisque nous enregistrons un taux d'occupation de 120 %. Plusieurs raisons à cela : des compositions familiales importantes (9 familles avec 4 enfants et plus, dont une famille de 10 enfants), une vigilance pour éviter des vacances trop longues entre deux occupations, un peu plus de baux glissants que l'on sollicite quand une famille est prête au relogement.

4. LE PUBLIC ACCUEILLI

Nous accueillons :

- Des femmes avec ou sans enfant(s), victimes de violences conjugales ou intrafamiliales, nécessitant une mise en sécurité ;
- Des femmes avec ou sans enfant(s), sans solution d'hébergement en situation de précarité sociale ;
- Des femmes avec ou sans enfant(s), sans solution d'hébergement sortant d'hospitalisation ou d'incarcération, ou en rupture familiale ou conjugale.

Elles rencontrent des difficultés diverses et variées, cumulatives bien souvent : violences intrafamiliales et/ou conjugales, parcours d'errance, parcours migratoire, problèmes de ressources, de santé, d'addiction, de régularisation administrative… Les problématiques de santé sont de plus en plus fréquentes et importantes. Nous repérons une difficulté supplémentaire pour certaines femmes : la non maîtrise de la langue française.

4.1 Les Services d'Hébergement d'Urgence (SHU) et d'ALT (ALT)

En 2024, l'hébergement d'urgence a fonctionné en année pleine pour 65 places, et l'ALT pour 14 places.
A partir du mois de juin, nous avons commencé à installer 15 nouvelles places de manière progressive :

- 7 places fléchées violence sécurisées ;
- 8 places en ALT, également fléchées femmes victimes de violence.

Les deux services SHU et ALT fonctionnent conjointement, sous la responsabilité de la même responsable de service ; la travailleuse sociale en charge de l'ALT a un temps dédié à cette activité à hauteur de 0,50 ETP et à hauteur de 0,50 ETP sur le SHU. Les conditions d'admission sur ces deux dispositifs étant distinctes, nous présentons les statistiques Places urgence et Places ALT de manière séparée.

PLACES URGENCE :

→ Nombre de personnes accueillies sur l'année : 101 (53 femmes et 48 enfants)

19 nouveaux ménages entrés en 2024 : 19 femmes et 16 enfants

	Toutes places (72)		Places Violence (49)		Places en Urgence sociale (23)	
	Nbre femmes	Nbre enfants	Nbre femmes	Nbre enfants	Nbre femmes	Nbre enfants
Nbre de personnes hébergées au SHU en 2024	53 (70*)	48 (62)	33 (49)	29 (39)	20 (21)	19 (23)
Nbre de personnes entrées au SHU en 2024	19 (35)	16 (28)	12 (26)	9 (15)	7 (9)	7 (13)

*chiffres 2023

Nous avons accueilli moins de nouveaux ménages en 2024 qu'en 2023. Ceci s'explique par une durée de séjour plus longue qu'en 2023. De ce fait, il y a moins de sorties. L'écart porte majoritairement sur les places fléchées violence.

Type Urgence	Nb personnes	%
Urgence Violence	62	61 %
Urgence Sociale	39	39 %
Total	101	100 %

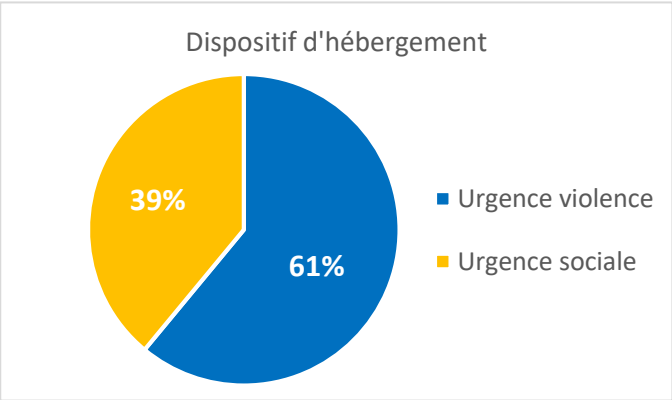

→ Âge moyen des adultes accueillis :

Age	Nombre
18-19 ans	2
20-25 ans	9
26-30 ans	5
31-40 ans	18
41-50 ans	14
> 50 ans	5
Total	**53**

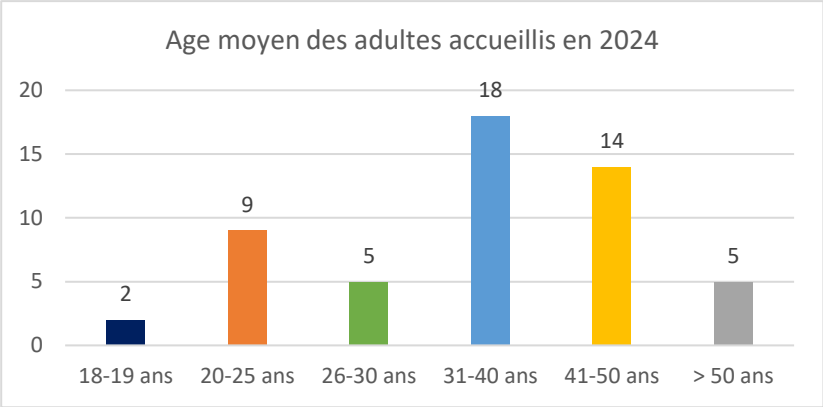

La répartition par âge varie peu d'une année sur l'autre. Près de 20 % des femmes ont moins de 25 ans. Cela montre la diversité des personnes hébergées, chaque tranche d'âge ayant des problématiques différentes et peut nous amener à faire appel à des partenaires différents. Les moins de 25 ans, par exemple, n'ont pas les mêmes droits que les femmes plus âgées, ni les mêmes besoins.

→ La nationalité :

Nationalité	Nombre
Française	11
Hors UE	42
Total	**53**

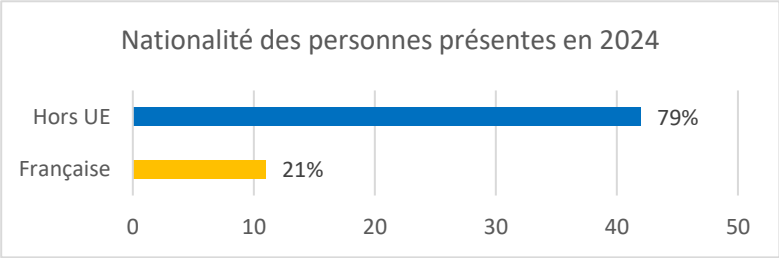

Comme les années précédentes, la majorité des femmes accueillies sur l'hébergement d'urgence est d'origine hors Union Européenne. Les femmes hors UE n'ont, pour la plupart, pas accès aux dispositifs de droit commun et ne peuvent accéder aux places d'Insertion que si elles disposent d'un Titre de séjour valable au moins 6 mois. Elles n'ont donc accès qu'aux places d'hébergement d'urgence, au moins dans un premier temps. Le tableau ci-dessous sur le statut administratif des personnes accueillies corrobore ce constat.

→ Le statut administratif des adultes présentes :

Statut	Nb
Droit commun	11
Sans droit ni titre	20
Demandeur d'Asile	7
BPI : Bénéficiaire de la Protection Internationale	2
Titre de séjour (de 1 à 10 ans)	7
Titre étudiant	1
Non Renseigné	3
Récépissé	2
Total	53

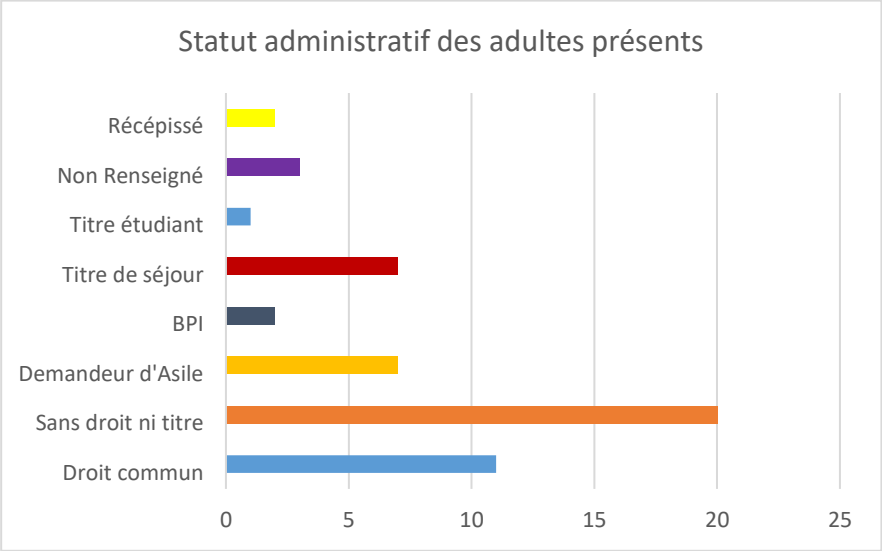

Plus du tiers des femmes accueillies sont sans droit ni titre à leur arrivée. Les premières démarches concernent donc la régularisation de la situation, ce qui impacte directement la durée du séjour. D'autres ont des titres courts et précaires, ce qui obère également les possibilités d'accès à certains dispositifs tant que la situation administrative n'est pas suffisamment consolidée. Les délais de traitement des demandes de titre, puis le cas échéant des recours engagés contre certaines décisions, expliquent largement la longue durée de séjour pour beaucoup d'entre elles. Mais la stabilité de l'hébergement est essentielle pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la régularisation.

→ Le type d'accompagnement en interne :

L'objectif de l'hébergement d'urgence est de réorienter les femmes le plus rapidement possible vers des dispositifs pérennes adaptés à leurs besoins, et par la suite à libérer les places pour d'autres situations d'urgence. Toutefois, les réorientations peuvent prendre du temps, ce qui amène l'équipe à proposer un accompagnement social dont voici les axes principaux :

- En premier lieu, l'accompagnement dans les diverses démarches administratives et d'accès aux droits sociaux ;
- L'accompagnement sur la question des violences subies ;
- L'aide à la vie quotidienne ;
- Le soutien à la parentalité ;
- Les démarches d'ordre juridique ;
- L'accompagnement à la santé.

Le service d'Hébergement d'Urgence constate un accroissement de la vulnérabilité des femmes accueillies, qui cumulent toujours davantage de facteurs de fragilité, et ce dans la durée : précarité économique extrême (pour rappel : le tiers des nouvelles arrivées sont des ménages sans droit ni titre ; la quasi-totalité des femmes adultes sont sans emploi, et pour celles ayant un emploi, ne travaillent qu'à temps partiel, voire très partiel) ; beaucoup de résidentes bénéficient d'une reconnaissance d'un statut de handicap et bénéficient d'une mesure de protection civile ; d'autres, sans bénéficier d'une telle reconnaissance, souffrent de troubles de santé importants (troubles psychiques notamment, addiction(s), troubles somatiques divers), souvent en lien direct avec leur parcours émaillé de violences diverses.

La précarité économique, en contexte de hausse des prix des produits de consommation et de première nécessité, conduit, malgré l'orientation des résidentes vers les dispositifs associatifs de solidarité (épiceries solidaires, distributions alimentaires, etc.) à une hausse des dépannages alimentaires, distribution de tickets services ou aides financières exceptionnelles par le service. En parallèle, l'accès aux soins hospitaliers ou « de ville » est de plus en plus difficile. Enfin, les délais d'attente pour se voir attribuer un logement social, et de traitement des situations administratives (délais de traitement initial par la préfecture, puis des recours) restent, à l'instar de l'an passé, les deux principaux freins aux sorties de l'hébergement d'urgence.

→ L'orientation vers des partenaires extérieurs :

L'orientation principale des ménages vers les partenaires extérieurs concerne l'accès aux droits, la mise en lien avec un service social**,** les démarches liées au relogement et vers les partenaires du secteur sanitaire.

→ Nombre de ménages sortis : 18 (contre 37 en 2023)

Il y a moins de ménages sortis en 2024 qu'en 2023, à mettre en lien avec la durée de séjour qui s'est allongée. Comme évoqué précédemment, les sorties de l'hébergement d'urgence dépendent également du délai de traitement des dossiers administratifs et d'attribution de logements sociaux. Comme ceux-ci s'allongent, la situation des familles évolue lentement au détriment des familles accueillies et des personnes attendant une place dans les centres d'hébergement. Rappelons que nous œuvrons dans un cadre d'inconditionnalité et de continuité de la prise en charge et que l'objectif de l'hébergement d'urgence est d'orienter sur une place plus pérenne.

→ La durée moyenne de séjour : 13,5 mois (10 mois en 2023)

Durée	Nombre
< 3 mois	3
Entre 3 et 6 mois	1
Entre 6 et 12 mois	4
Entre 12 et 18 mois	5
> 18 mois	5
Total	**18**

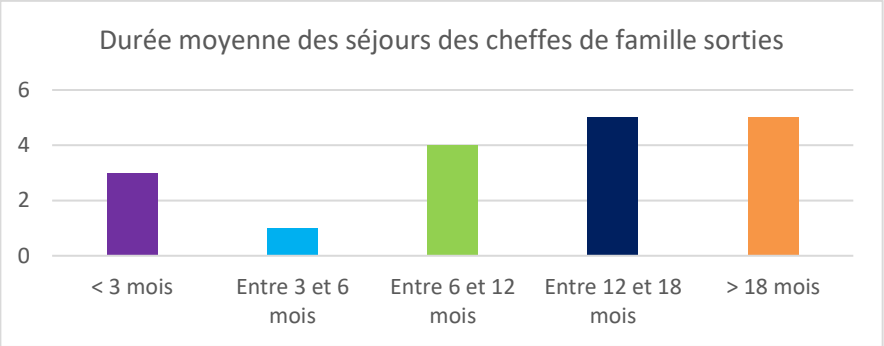

La moyenne de séjour est calculée de la manière suivante : nombre de nuitées totales des ménages sortis, depuis leur admission (même si antérieure au 1er janvier 2024) jusqu'à leur date de sortie en 2024, divisé par le nombre de ménages sortis).

Il y a eu autant de ménages sortis de l'urgence sociale que de l'urgence violence.

Les séjours longs sont à liés à des régularisations complexes ou des problèmes de santé, tels que trouver une orientation adaptée est difficile.

→ Orientation des cheffes de famille à la sortie : 67 % de sorties positives
(Solution plus pérenne que l'hébergement d'urgence et adaptée aux besoins et capacités du ménage : relogement dans le droit commun, en maison relais, en hébergement d'insertion, foyer de vie, etc.).

Orientation	Nombre
Logement social	3
Insertion sociale Asfad	3
ALT Asfad	2
Retour 115	2
Départ volontaire	3
Autre structure sociale	3
Fin de PEC	2
Total	**18**

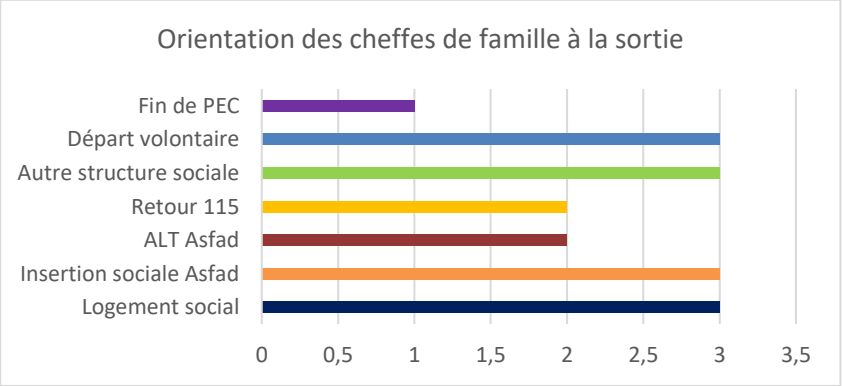

Les motifs des 3 départs volontaires sont une sortie sans prévenir ni laisser d'adresse, une sortie vers un parc locatif privé et une sortie pour installation en couple.

Pour les autres structures sociales, une sortie en établissement de soin, une sortie vers un hébergement d'urgence pour couple avec enfants et une sortie en Maison Relais.

Les fins de prise en charge correspondent à un retour chez un membre de la famille et à une hospitalisation.

PLACES ALT :

Ce service de l'Asfad gère depuis plusieurs années 5 appartements (14 places) sous convention ALT, situés au sein de la résidence Patton 1 bis rue de Houx à Rennes. Initialement accompagnés par l'équipe de l'accueil de jour, nous avons rattaché ces logements fin 2023, au service d'hébergement d'urgence, avec un.e professionnel.le dédié.e à cette activité. Ces appartements, allant du T1 au T4, ont vocation à accueillir des femmes, avec ou sans enfants, victimes de violences conjugales et en attente d'un relogement.

Avec l'extension de 8 places supplémentaires en 2024 (cf infra), nous identifions désormais un service ALT avec un accompagnement propre en lien avec l'équipe du service d'hébergement d'urgence.

Activité 2024 :

Nombre de ménages	Nombre de personnes	Nombres de nuitées	Durée moyenne de séjour
13	20	4 565	11,5 mois

- Nombre de femmes seules : 9
- Nombres de femmes avec enfants : 4 (de 1 à 2 enfants)

4 ménages sont sortis du dispositif en 2024. Tous ont eu une sortie positive par un relogement dans le droit commun (bailleurs publics).

Le taux d'occupation est d'environ 67 %. Ce taux relativement faible s'explique par le déploiement des 8 nouvelles places à compter du mois de juillet : un certain délai a été nécessaire pour finaliser la préparation des nouveaux logements avant l'accueil. Il a également fallu échanger et identifier avec le partenaire orienteur les personnes à accueillir, et enfin échelonner les nouveaux accueils afin de permettre la mise en œuvre de cette extension dans de bonnes conditions. Ce dispositif, bien qu'accueillant sous conditions, trouve sa pertinence dans le sens où il offre un sas de transition avant le logement autonome de droit commun pour les femmes victimes de violences déjà suffisamment autonomes. Face aux longs délais d'attente de logement social sur le territoire, l'ALT permet la fluidité des parcours ; c'est ainsi que plusieurs femmes ont pu y être orientées en sortie d'hébergement d'urgence.

4.2 Les Services d'Insertion Sociale (SIS) et Stabilisation

→ Nombre de personnes accueillies sur l'année : **274 personnes** (105 adultes et 169 enfants).

Nous avons accueilli un peu plus de personnes qu'en 2023 (252) mais un nombre équivalent de ménages. L'augmentation porte surtout sur le nombre d'enfants.

→ Nombre de personnes admises en 2024 : 76 personnes (26 adultes et 50 enfants)

Ce chiffre est équivalent à celui de 2023

→ Ages des cheffes de famille accueillies :

Age	Nombre
18-25 ans	14
26-35 ans	34
36-45 ans	39
46-65 ans	18
Total	**105**

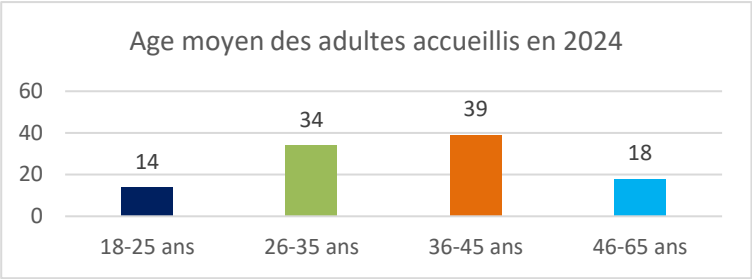

La répartition par âge est pratiquement identique à celle de 2023.

→ La composition des ménages :

Composition	Nombre
Femmes seules	37
Femmes seules avec enfants(s)	68
Total	**105**

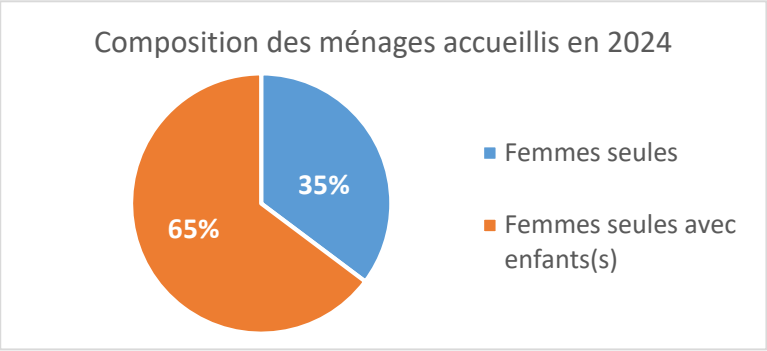

Nous avons accueilli un peu moins de femmes seules en 2024, alors que nous avons une liste d'attente assez longue concernant ces femmes. C'est pourquoi, pour réduire le délai d'attente pour les femmes seules, nous avons transformé un logement famille en 3 studios.

→ Les nationalités des adultes présents :

Nationalité	Nombre
Française	40
Union Européenne	4
Hors UE	61
Non renseigné	11
Total	**105**

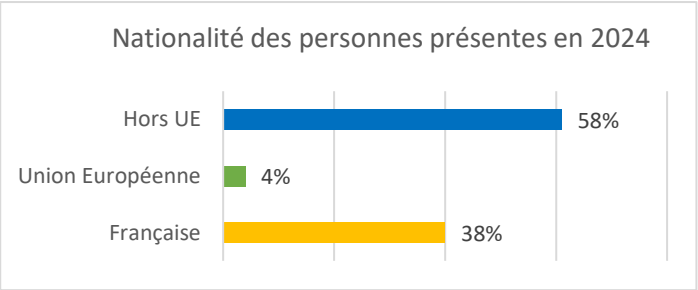

Comparativement à 2023, nous avons accueilli un peu plus de femmes d'origine Hors Union Européenne, avec toutefois un titre de séjour valable au moins 6 mois.

Malgré ce titre de séjour, l'ensemble des droits ne sont pas toujours effectifs (droits à la CAF non ouverts, ou de manière plus générale, un accès aux dispositifs de droit commun plus compliqué selon les situations). Ce n'est évidemment pas neutre dans l'accompagnement et dans l'accès au relogement.

→ Nombre de ménages sortis en 2024 : **26,** soit 60 personnes (adultes et enfants)

Autant de ménages sortis qu'en 2023, bien que la durée de séjour soit plus longue.

→ **Durée moyenne de séjour : 34 mois** (26 mois en 2023)

Durée	Nombre
< 1 an	2
Entre 12 et 18 mois	4
Entre 18 et 24 mois	1
Entre 2 et 3 ans	8
> 3 ans	11
Total	**26**

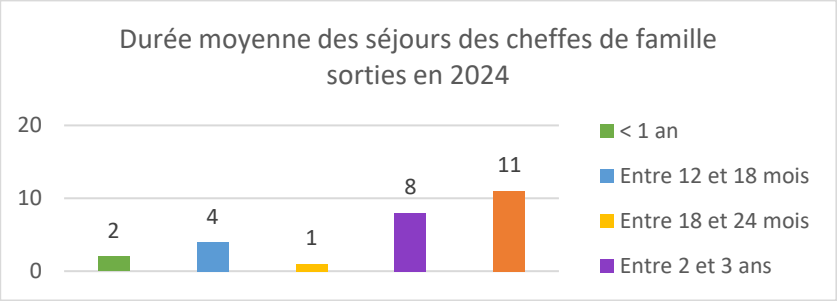

La durée moyenne de séjour a beaucoup augmenté par rapport à 2023. Il faut noter que les délais de relogement dans le parc social sont plus longs, y compris pour les relogements sociaux prioritaires. De même pour les orientations vers les maisons relais ou foyers de vie. Il s'agit de réaction en chaîne. En outre, des personnes présentent des problématiques de santé importantes qui nécessitent du temps pour stabiliser les situations.

73 % des ménages enregistrent plus de 2 ans de séjour. Divers motifs expliquent ces durées longues :

- 1 a plus de 6 ans de séjour en raison. Son titre de séjour n'a pas été renouvelé après 2 ans de CHRS. Les démarches pour retrouver la régularisation ont été longues.
- 1 a plus de 5 ans de séjour : important travail d'accompagnement sur le savoir habiter et la parentalité.
- 2 ont plus de 4 ans de séjour : l'une en raison de travaux à faire avant le glissement de bail, l'autre devait résorber une dette de loyer.
- 7 ont plus de 3 ans de séjour pour diverses raisons : dettes de loyer, problème de santé et faible niveau d'autonomie rendant le relogement difficile.

→ **Orientation à la sortie : 81 % de sorties positives**

Orientation	Nombre
Locataire (HLM)	18
Autre structure sociale	3
Chez le conjoint	1
Héb.t famille/tiers	3
Départ volontaire	1
Total	**26**

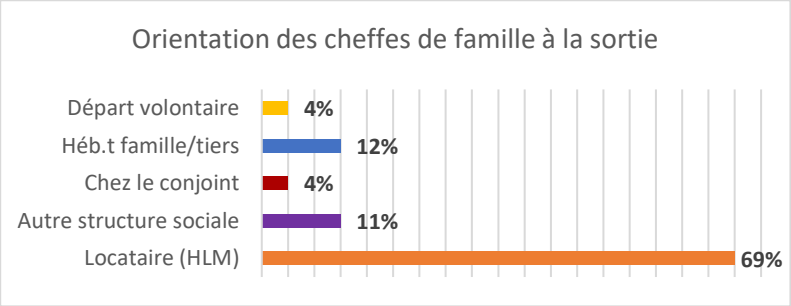

80 % des ménages ont une sortie positive soit par un relogement dans le droit commun soit en maison relais. Ce qui est très satisfaisant.

4.3 Accompagnement social

Le rôle des équipes sociales sur l'hébergement d'insertion est d'accompagner les femmes accueillies vers le relogement pérenne. Il s'agit d'un accompagnement global que les professionnel.les adaptent aux besoins et aux difficultés des personnes. Cette adaptabilité est d'autant plus nécessaire que le public évolue, avec des vulnérabilités plus importantes, et que l'environnement social évolue également rendant plus compliquées les démarches administratives.

Nous avons choisi cette année de mettre l'accent sur 2 axes :

- L'accompagnement dans les démarches administratives, part importante du travail des professionnel.les : la numérisation, le déploiement des démarches en ligne n'est pas sans conséquence sur l'autonomie des personnes et sur le travail des travailleurs sociaux. Nous relatons ici des situations relatives à la régularisation.
- L'accompagnement par le sport comme moyen de socialisation et d'insertion.

➢ La dématérialisation, source d'exclusion et de dépendance :

Au sein des services d'insertion, l'année 2024 fut marquée par plusieurs situations de résidentes étrangères se trouvant empêchées dans la régularisation de leur situation administrative. L'augmentation de ces situations, mise en parallèle avec le contexte politique actuel, récent et futur, nous interpelle sur les capacités d'un service « *d'insertion* » à accompagner ces personnes dans leur projet « *d'insertion ».*

Une enquête de la FAS conduite au printemps 2024 auprès de 55 organisations sociales et publiée en octobre 2024, interroge l'accès au droit des personnes étrangères et les conséquences du recours au logiciel d'Administration Numérique des Etrangers en France (ANEF). Il en ressort que 75 % des travailleurs sociaux interrogés estiment que les personnes concernées ont perdu leurs droits à la CAF, 52 % leurs droits à France Travail, 62 % leur emploi et 60 % d'autres droits sociaux, en lien avec le renouvellement des API*, le blocage des comptes ANEF ou encore l'impossibilité de déposer une demande. Ainsi, les conclusions dénoncent une entrave à leur insertion.

« La dématérialisation a eu pour conséquence de « fermer les portes » des services préfectoraux aux personnes étrangères, rendant souvent impossible pour grand nombre d'entre elles la possibilité de renouveler un titre de séjour temporaire ou déposer un dossier de régularisation. En plus du manque de lisibilité, des divers modes de dépôts et de demandes qui varient selon les catégories concernées, les remontées auprès de la FAS font également état de très nombreux dysfonctionnements techniques répétés. »
Enquête FAS « Personnes étrangères : accès au droit entravé, insertion empêchée », octobre 2024

Pour illustrer notre propos, nous avons listé quelques situations rencontrées cette année, complexifiées par l'utilisation de l'ANEF et du site de la préfecture :

Mme O.
Demande de changement d'adresse doit être faite sur l'ANEF, demande déposée en septembre 2024, toujours en cours d'instruction en février 2025.

Mme B.
Refus de dépôt de renouvellement de titre de séjour en préfecture, doit être déposée en urgence sur le site de l'ANEF. Pas de récépissé pour Mme mais une API qui ne donne pas accès au droit commun. Nécessité d'un accompagnement social pour demander une API ouvrant des droits – dans l'intervalle de temps, suppression des ressources pour la famille.

Mme D.
Recherches avec un travailleur social pour comprendre où déposer la demande de titre de séjour. Sur le site de la préfecture, il est renseigné de le déposer sur l'ANEF, or impossible de le faire dans les faits. Après échange avec la juriste de l'ASFAD, il apparaît qu'il est finalement nécessaire de déposer la demande en préfecture.

Mme T.
Prise de RDV via le site internet de la préfecture pour déposer la demande de renouvellement – accès très compliqué car peu de RDV disponibles.

* Attestation de Prolongation d'Instruction

Mme S. Y.

Difficultés de compréhension de l'outil informatique et erreur de manipulation, Mme supprime le RDV préfecture en cliquant sur un mauvais bouton. Entraine une suspension de statut et perte d'emploi et de droits sociaux pendant trois mois pour Mme et ses trois enfants.

Mme S.

Dépôt d'une demande de titre de voyage pour mineur sur le site de l'ANEF. Un document est jugé non conforme (manque un tampon sur une attestation d'hébergement, malgré la signature et l'entête ASFAD) – simple envoi d'un mail de l'ANEF prévenant d'une notification transmise sur le site et d'un délai de 30 jours pour y répondre. Difficulté de maitrise du français et de l'outil informatique, demande clôturée sans possibilité de recours, voyage scolaire remis en cause.

Toutes les femmes mentionnées ont pu connaitre des périodes de rupture de ressources financières, ayant ainsi retardé leur accès au logement et augmenté la durée de leur prise en charge. Notre travail est alors d'avoir une veille sur l'évolution du droit des étrangèr.es et des outils numériques, afin de pouvoir accompagner les résidentes lorsque des difficultés se présentent à elles. Il s'agit parfois même de « faire à leur place » lorsqu'il faut écrire des mails ; d'autant plus en français. Si l'ambition affichée par la création de l'ANEF est de faciliter l'accès aux droits, nous constatons dans les faits une réduction de l'autonomie des personnes accompagnées, nous positionnant de plus en plus comme les garant.es de faire valoir leurs droits.

Notons également que les entraves causées par le site de l'ANEF ne sont pas les seules difficultés rencontrées par les personnes exilé.es. En effet, les décisions politiques globales concernant l'immigration viennent rendre difficile leur installation sur le territoire. Dans un contexte structurel de plus en plus tendu, le travail avec notre collègue juriste et les points de situation qu'elle fait chaque mois avec la préfecture permettent encore de trouver des solutions adaptées.

Dans cet écrit, nous mettons l'accent sur la réduction de l'autonomie des personnes du fait de la dématérialisation via l'ANEF, mais nous n'oublions pas les sites ou applications tels que ceux de la CAF, ameli.fr, France Travail… Ces difficultés sont alors rencontrées par l'ensemble des personnes accompagnées, toutes nationalités confondues, avec les mêmes conséquences sur la dépendance grandissante des personnes accompagnées, pour effectuer ces démarches vis-à-vis des travailleur.euses sociaux qui les accompagnent, les plaçant ainsi dans une position paradoxale.

- **Sport et Insertion : Réduire les inégalités, renforcer la prévention santé, travailler l'estime de soi :**

L'accompagnement vers le sport fait partie des modalités d'accompagnement en CHRS car il favorise non seulement la santé physique et psychique de la personne mais aussi l'autonomie et l'insertion, en permettant de travailler la socialisation, l'hygiène de vie, le respect des règles collectives et l'estime de soi.

Selon l'Observatoire des inégalités « *trois quarts des personnes les plus aisées pratiquent une activité sportive, contre un peu plus de la moitié des plus modestes* ». Ces inégalités touchent particulièrement les personnes que nous accompagnons : les femmes vulnérables, précaires et isolées. Les blocages se situent à la fois au niveau du coût financier (abonnements, équipements, garde d'enfants etc.) mais aussi de la capacité à socialiser, à accepter son corps, à comprendre les codes culturels…

Dans un questionnaire réalisé avant l'été 2024, de nombreuses femmes (et enfants) ont demandé plus d'activités sportives, et même « une salle de sport » au sein de la résidence Brocéliande.

En 2024, nous avons donc développé l'accompagnement vers la pratique d'activités sportives : marches collectives, initiation vélo, séances « toutes sportives » et initiations au surf. Selon les besoins des femmes accompagnées, nous avons proposé différentes actions individuelles ou collectives, en interne ou à l'extérieur. Nous avons garanti en interne un cadre rassurant à celles qui avaient d'abord besoin de reprendre confiance en leur corps ; mais nous avons aussi amené progressivement certaines femmes vers une pratique autonome hors de nos murs. Si les retours ont été majoritairement positifs, l'investissement des professionnel.les pour mobiliser les femmes, les relancer et les accompagner a été décisif pour la plupart des participantes.

Le partenariat avec l'UFOLEP

Le partenariat avec l'UFOLEP a débuté en octobre 2024, ce partenariat s'est inscrit dans le cadre du projet national « Toutes Sportives » qui cherche à développer l'accessibilité des activités physiques et sportives auprès des femmes. Les séances étaient animées par un éducateur sportif spécialisé en sport-santé, un jeudi sur deux de 11h à 12h dans une salle à proximité directe du CHRS.

Il n'y avait aucun prérequis physique pour participer à ces séances, ni même de certificat médical demandé. L'objectif était le retour au sport de la manière la plus simple possible avec des exercices adaptés à tout profil et niveau de forme. Une dizaine de places était disponible, et un noyau de 5 résidentes du CHRS y ont pris part à chaque fois. Les sports pratiqués lors de ces moments étaient variés, du hockey en salle, à la boxe en passant par le tchoukball, le tout dans un état d'esprit de détente et de recherche de bien-être physique et psychique.

Les effets immédiats ou temporaires d'une seule séance d'activité physique indépendamment de la condition physique, sont à différencier des effets de la pratique régulière de l'activité qui sont eux associés à l'amélioration de la condition physique. La psychologue du service a pu observer que même à partir d'une seule séance, cela a pu avoir des effets bénéfiques pour les personnes porteuses de souffrance psychique épisodique (dépression de l'humeur) ou chronique. L'effet psycho-social et relationnel suscité compte aussi pour beaucoup dans la prévention, l'amélioration des troubles et le rétablissement. L'activité apporte bien-être et distraction, un sentiment d'efficacité personnelle, le ressourcement et l'apaisement des altérations physiologiques.

Les retours des résidentes qui ont participé à ces activités ont été très positifs notamment à propos de : la variété de sports proposés, la proximité de la salle et le fait qu'elles s'y déplacent en groupe pour s'y rendre avec un départ aux portes de la résidence. Il y a eu une importante implication physique de la part des participantes avec une vraie envie de se dépenser et d'évacuer le stress. Le temps de sport est décrit par ces dernières comme un moment où elles s'autorisent à se lâcher et à se défouler. Il y a d'ailleurs une demande unanime qui en ressort : augmenter le nombre de séances. Nous avons décidé de poursuivre ce partenariat en 2025 et, si possible, de répondre à cette demande.

L'initiation au surf

Le surf peut être pratiqué à tout âge, quelle que soit la condition physique ou le passé sportif. C'est une pratique sportive très complète qui consiste aussi à se dépasser en se laissant porter sur une planche par une vague déferlante. Au-delà du plaisir de la glisse, le surf offre une multitude de bienfaits pour la santé : une meilleure forme physique (souplesse, endurance cardiovasculaire, capacité respiratoire), plus de coordination et d'équilibre. Le surf permet aussi de se reconnecter à la nature et les éléments (soleil, vent, l'eau les vagues, le sable) ce qui produit un effet positif sur la santé mentale des personnes qui le

pratiquent : réduction du stress, stimulation d'endorphines, sollicitation des capacités cognitives, bien être émotionnel…

Deux sessions d'initiation ont été proposées pendant l'été 2024 : le 1er juillet, 5 personnes ont participé à l'activité surf (3 personnes accompagnées et 2 professionnel.les). Une personne du groupe n'a pas souhaité participer. Une deuxième session a eu lieu le 12 Août. 8 personnes, essentiellement des adolescent.es, se sont essayé.es à la pratique du surf.

Pour les deux sessions, la motivation des participant.e.s était bien présente. L'activité a été très appréciée. Nous avons vu les sourires sur le visage des jeunes et des mamans. Cela les fait déjà sortir de leur zone de confort de partir à Saint Malo ensemble ou même de se préparer à aller à l'eau : mettre sa combinaison, porter sa planche jusqu'à la mer, écouter les consignes, s'échauffer. Le dernier défi reste d'aller se confronter à la mer, aux vagues. Tous.tes ont été enthousiastes, courageux.euses, persévérant.es et se sont dépassé.es pour se lever sur leur planche. Cela a créé du lien entre les participant.es, l'ambiance était joyeuse. Chacun.e a pu nommer ses exploits. Madame D. qui a participé à l'activité demande régulièrement quand elle pourra retourner surfer. Une maman qui a accompagné son fils souhaitait qu'il puisse continuer à prendre des cours de surf.

Nous avons décidé en 2025 de poursuivre ces séances d'initiation au surf avec un groupe fixe sur un temps plus long.

Quelques témoignages

Mme X.

« Je me sens détendue. Ça vide ma tête. Quand je rentre chez moi, je me sens légère, C'est comme les rdv psy, ça me vide la tête, je sais que je vais bien dormir.(…) Je n'ai jamais pratiqué d'activités sportives de toute ma vie. Je ne savais pas que cela m'apporterait ce bien être. J'ai accepté de venir d'abord pour voir du monde et sortir de ma chambre. J'aime rencontrer du monde, parler. (…) J'aimerais bien que ça se passe toutes les semaines, c'est long d'attendre tous les 15 jours »

Mme Y.

« Ça me vide la tête, ça m'occupe. J'ai accepté pour ma santé, pour perdre du poids. J'aimerais que ce soit plus régulier. (…) L'ambiance est bonne, je trouve la paix, la tranquillité, pas de prise de tête, pas de jugement (…) Être seulement entre femmes c'est important.(…)C'est une activité avec du mieux pour ma santé, comme mes articulations. (…) J'ai des idées : de la marche collective ou un accès à une salle avec quelques équipements, surtout l'hiver. (…) J'ai toujours pensé à faire du sport mais je n'ai pas d'argent. J'ai fait du handball quand j'étais enfant. J'aimerais découvrir le tennis ou la piscine. »

4.4 Accompagnement à la santé

La santé comprend la santé physique et psychologique ou psychique.

L'équipe médicale du CHRS (SHU + SIS) est composée de 1,70 ETP d'infirmière et infirmière, d'un 0,21 de médecin généraliste et de 1,40 ETP de psychologue.

Les missions consistent à effectuer un diagnostic de la personne au regard de la santé, à amener les personnes à prendre soin de leur santé, à les orienter vers les services extérieurs compétents selon les problématiques repérées, coordonner l'ensemble des soins : prises de RV, suivi, accompagnement physique parfois. Il s'agit de missions de prévention notamment auprès des enfants.

La santé n'est, souvent, pas la préoccupation première des femmes à leur arrivée. Le fait d'avoir une équipe médicale sur site favorise les démarches de soin. Et compte-tenu des problématiques des personnes, ces professionnel.les sont indispensables à l'accompagnement.

Le CSAPA a poursuivi sa permanence le lundi après-midi (3 à Brocéliande et 1 à Patton par mois). La présence sur site d'une infirmière psychiatrique est un réel soutien, même si nous devons régulièrement rappeler aux résidentes cette présence. Les professionnel.les profitent également de cette permanence pour échanger sur des situations.

→ Actes réalisés par les Infirmier.ères et le Médecin : 1 098

Actes réalisés par	Nbre actes femmes et enfants	Nbre Actes auprès des femmes	Dont actes liés à la psychiatrie et aux troubles psychiques	% d'actes liés à la psychiatrie et aux troubles psychiques
Actes Infirmier SIS :	448 *(384 en 2023)*	415 *(305 en 2023)*	135 *(38 en 2023)*	***30 %***
Actes infirmière SHU :	650 *(595 en 2023)*	631 *(537 en 2023)*	203 *(162 en 2023)*	**31 %**
Médecin généraliste	406 *(196 en 2023)*	275 *(135 en 2023)*	2 *(20 en 2023)*	***0,5%***
Médecin pédiatre	131 *(71 en 2023)*			

**Les médecins sont présents en moyenne ½ journée par semaine chacune.*

Fin 2024, la médecin a quitté ses fonctions. Il risque d'y avoir une vacance de poste car le recrutement de médecin est difficile.

L'infirmerie a effectué au total 1 098 actes en 2024, sur les deux services (SHU et SIS) soit une activité en légère augmentation par rapport à l'année 2023 (979 actes au total). La part de ces actes en rapport avec le champ de la santé mentale (psychiatrie et addictologie) a pris une place importante dans nos prises en charge, soit environ un tiers des passages auprès des professionnels de l'infirmerie.

Tout au fil de l'année 2024, en parallèle de l'activité de soins, ont été mis en place des ateliers mensuels avec pour thématique centrale, la santé sous toutes ses formes. La dynamique a été irrégulière avec certaines actions qui ont été couronnées de succès (prévention sur les maux d'hiver, sortie thérapeutique dans une ferme participative) et d'autres où nous avons rencontré plus de difficultés à atteindre les résidentes (gestion de son dossier médical et création de son compte Doctolib, atelier sur le cycle menstruel, groupe de parole sur la santé mentale).

Riches des thématiques qui ont fonctionné et des apprentissages sur celles qui ont rencontré un succès plus modeste, nous avons décidé de poursuivre sur l'année 2025 ces ateliers avec de nouvelles thématiques et davantage de partenariats extérieurs pour augmenter l'adhésion des résidentes.

Le départ du médecin généraliste, nous a mobilisé sur la fin d'année 2024 afin de trouver des partenaires en médecine générale pour continuer de répondre aux besoins de santé. Ce départ nous a encouragé à passer davantage de temps en coordination avec les partenaires extérieurs afin de trouver des professionnel.les

disponibles. Nous avons changé de dynamique de travail avec une orientation centrée sur l'extérieur et non plus sur le cabinet médical du CHRS.

Il y a une différence d'actes traitant des soins psychiatriques entre le médecin et le poste infirmier pour deux raisons. La première, est que nous avons essayé au cours de l'année 2024, d'orienter le plus possible les problématiques psychiatriques et psychologiques vers le droit commun (CMP, SPAO, urgences générales si besoin). La deuxième raison est que les actes médicaux envers les patientes présentant ce type de troubles ont été renseignés sous la terminologie « suivi pathologique », ce qui empêche de percevoir la nuance psychiatrique. En effet, souvent les problématiques de santé somatiques ont été la porte d'entrée vers les soins et le suivi en santé mentale. De plus, la Dre FOURNIER a également été une ressource pour la constitution des dossiers MDPH, traitant pour la grande majorité des cas de troubles liés à la santé mentale. Pour conclure, la Dre FOURNIER a réalisé des suivis psychologiques et a été l'actrice principale du suivi et de la prescription de traitements anxiolytiques et antidépresseurs pour plusieurs de nos résidentes, bien que ces actes ne soient pas distinctement représentés dans son rapport d'activité.

→ Le soutien psychologique :

2 axes pour les psychologues des service insertion et urgence :

- Recevoir en entretien les femmes accueillies et les enfants qui le souhaitent ;
- Venir en soutien aux équipes de professionnels pour analyser les situations qui peuvent parfois être complexes, afin de trouver des leviers dans l'accompagnement.

Les délais pour obtenir un rendez-vous en CMP sont tels qu'avoir des Psychologues au sein de l'établissement est une réelle plus-value. Les psychologues participent aux réunions d'équipe de leur service ainsi qu'à l'analyse de la pratique. Au regard de l'évolution des difficultés des personnes et de leurs besoins, le soutien psychologique peut ne se fait pas que par des entretiens dans un bureau mais aussi par d'autres moyens : aller marcher, faire du jardinage… Il s'agit de support qui permettent aux femmes de s'exprimer plus facilement.

5. PARTICIPATION DES PERSONNES ACCUEILIES / ACTIONS COLLECTIVES

LE CONSEIL DE VIE SOCIALE (CVS) ET REUNIONS DE RESIDENTES

A la résidence Patton, le CVS est bien installé. Le caractère moins formel de son déroulement y a contribué ainsi que quelques adaptations.

- Le CVS a lieu trois fois par an.
- Sont convié.es : toutes les résidentes, toutes les bénévoles, les administratrices du Pôle Cohésion sociale
- 2 professionnel.les du service référent.es sur le sujet, le responsable de service.
- L'ordre du jour est adressé 2 semaines avant à l'ensemble des résidentes. Il peut être complété le jour-même.
- Les travailleurs sociaux invitent les résidentes à l'occasion d'un temps d'accompagnement et une invitation leur est donnée ou envoyée.
- Les résidentes n'élisent pas de présidente mais des représentantes. Les femmes présentes au CVS élisent le jour même leurs paires qui se présentent lors du CVS, pour un an ou deux, selon l'avis des résidentes présentes. Nous avons eu des débats à ce sujet lors d'un CVS en 2023. Les résidentes ont estimé, après une année de représentation, qu'un an leur semblait trop court. Nous avons donc acté des élections pour

2 ans. Plusieurs d'entre elles ont depuis quitté le CHRS, la question de la durée du « mandat » reste donc ouverte à l'heure actuelle et sera tranchée par les résidentes lors de chaque élection.
- Le CVS se déroule sur un temps convivial, le midi, autour d'un repas partagé, où chaque membre amène un plat. Le CVS est précédé d'un atelier cuisine mené par une professionnelle.
- Le compte-rendu est adressé aux membres.

En 2024, trois CVS ont eu lieu et ont permis de traiter des questions émanant des résidentes et des professionnel.les. Les administrateur.rices et bénévoles ont été présent.es et entre 4 et 7 résidentes y ont pris part. La durée d'accompagnement étant relativement courte, le CVS est presque à réinventer lors de chaque conseil. Le responsable de service et les professionnel.les référents CVS s'y emploient par roulement tous les deux ans.

A la résidence Brocéliande, nous organisons plutôt des réunions de résidentes communes aux services Insertion et Urgence. En 2024 nous avons organisé 6 réunions de résidentes avec une participation moyenne d'environ 30 %. Ces réunions ont été principalement animées par les professionnel.les et de nombreux sujets y ont été abordés : respect des règles de vie en collectivité, projets et sorties proposés, questions diverses des participantes. L'objectif de ces réunions était de relancer une dynamique et ré-habituer les personnes à participer et donner leurs avis. L'idée reste de transformer progressivement ce format vers un format ressemblant plus à celui du CVS (en invitant notamment un.e membre du conseil d'administration et en proposant des élections une fois que la dynamique collective sera plus solide). Certaines résidentes réclament maintenant cette réunion pour aborder certains sujets et sont de plus en plus à l'aise pour prendre la parole.
Nous avons décidé pour 2025 de passer d'une réunion tous les deux mois à une réunion tous les mois. Nous souhaitons également que cette réunion soit plus horizontale : encourager les résidentes à faire elle-même l'ordre du jour ; proposer une animation tournante aux résidentes ; installer la salle en cercle ; inviter des intervenant.es extérieur.es ; ne plus aborder pour l'instant (en tout cas à notre initiative) des sujets liés au respect du règlement afin que ça ne soit pas un espace « disciplinaire » mais où elles puissent se sentir de plus en plus à l'aise.

DES ACTIONS COLLECTIVES PROPOSÉES TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Les actions collectives permettent aux personnes hébergées de participer et de partager des temps d'échanges conviviaux, avec d'autres bénéficiaires et les professionnels. Ces évènements réguliers s'inscrivent dans une dynamique de lutte contre l'isolement, de prévention des conflits, de sororité, de valorisation du potentiel et des compétences de chacun.e.

Certaines de ces activités peuvent être préparées avec les résidentes elles-mêmes. Nous valorisons les savoirs faire des personnes.

Les loisirs et les activités en famille apportent également **un soutien à la fonction parentale et facilitent les relations parents/enfants.**

Vivre ensemble vers l'apprentissage du français et médiation interculturelle :

L'association Langophonies ayant obtenu un financement suite à réponse à appel à projet déposé en 2023 co-construit avec le SHU, le projet « *Vivre ensemble vers l'apprentissage du français et de médiation interculturelle* » a pu être déployé de février à l'été 2024, avec un atelier hebdomadaire (sauf vacances scolaires), animé par l'association avec un soutien de professionnel.les de l'équipe.

Ces ateliers à destination des femmes visaient, par l'approche interculturelle, à favoriser l'interconnaissance et le vivre ensemble entre les résidentes (dont certaines doivent cohabiter), à valoriser les transmissions culturelles et linguistiques et favoriser l'apprentissage du français pour les femmes primo-arrivantes.

Des séjours de vacances :

<u>En autonomie</u>

7 familles du CHRS ont participé à un forum d'informations pour préparer un départ en vacances, avec la présence de l'association Vacances et Familles, en vue de concrétiser un séjour de vacances.

- 2 familles sont parties en autonomie, avec l'appui de VACAF AVS et de ses pré-réservations, sur la même période de vacances et dans le même camping en bord de mer. Comme c'était un premier départ pour l'une des familles, elles ont apprécié de se retrouver dans ce même lieu, de se donner des conseils et de se rendre service, comme aller faire les courses ensemble en bénéficiant de la voiture de l'une d'elles.

- 2 familles sont parties avec l'association dans des lieux pré-réservés. C'était un premier départ en vacances. Elles ont été accueillies et accompagnées sur leur lieu de séjour par des bénévoles. Elles ont bénéficié d'animations spécifiques prises en charge par l'association en plus de l'aide VACAF. Elles ont toutes apprécié ce dépaysement et les enfants ont été ravis des activités dont ils ont pu bénéficier.

<u>Accompagné par les professionnel.les du SHU</u>

Forte du succès rencontré auprès des résidentes en 2023, et au vu de la demande des personnes hébergées, l'équipe SHU a reconduit à l'été 2024 le séjour d'été au camping de La Touesse de Saint-Lunaire. 4 mobiles home de 4 places ont été réservés pendant une semaine, outre 2 mini-bus, permettant de faire bénéficier 13 femmes et 15 enfants d'un séjour de 3 ou 4 nuitées en bord de mer.

Des moments conviviaux :
Spectacle de Noël
Halloween
Loto
Journée internationale des enfants

Des temps d'échanges :
Café causette
Café santé
Café ciné

Des ateliers enfants et ados

Des sorties familiales et d'été :
Plage à Saint-Malo
La Gacilly
Jardins de Brocéliande

Des ateliers pour les femmes :
Socio-esthétique
Apprentissage du français et médiation interculturelle avec Langophonie
Le geste et les mots
Cuisine

Des activités sportives :
Surf
Vélo
Marche
Ateliers avec Ufolep

6. LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024

➢ La journée de pôle :

Ce fut une première en 2024. Tous les services du pôle, dont le CHRS, se sont retrouvés au Haras du Reuzel pour une journée d'interconnaissance et de cohésion. Chaque service a fait preuve de beaucoup de créativité pour présenter ses missions, son organisation, les situations accompagnées de façon dynamique et humoristiques. Une belle journée qui recharge les batteries.

➢ L'écriture des projets de service :

Tout au long du 1er semestre les services insertion et urgence ont travaillé en équipe leur projet de service, accompagnés par Consols et Cie. Sur certaines réunions ont été associées les équipes qui ont un travail plus transverse : accueil et nuit, maintenance et gestion locative.

Un travail en commun qui permet de s'approprier le projet d'établissement et de favoriser le travail d'équipe, d'autant plus avec la prise de poste récente de 2 responsables de service et des changements au sein de des équipes.

- **La création de 15 places d'hébergement d'urgence/ALT :**

Comme évoqué plus haut les services d'hébergement d'urgence/ALT ont vu leur capacité d'hébergement augmentée.

Le service d'hébergement d'urgence a ainsi connu une extension du nombre de ses places urgence violence. 7 nouvelles places ont été ouvertes à compter du mois de juin 2024. Dans un premier temps, les accueils supplémentaires ont été réalisés grâce à l'occupation de places mises à disposition temporairement par un autre service de l'Asfad ou de l'occupation de places usuellement utilisées à titre de repli temporaire.

La situation géographique (à Rennes, à proximité immédiate de l'équipe de professionnel.les) est un atout manifeste pour ces nouvelles places en diffus, pour lesquelles les orientations sont plus délicates lorsqu'elles sont situées en périphérie de Rennes. En 2025, le service entend d'ailleurs mener une réflexion sur les orientations et l'accompagnement social pour les personnes accueillies en diffus, certaines places violence en diffus ne permettant pas d'accueillir en toute sécurité les femmes seules ou avec enfants au des risques de plus en plus prégnants de nouveaux passages à l'acte violents du des auteurs désignés.

Le service ALT quant à lui a ouvert 8 nouvelles places déployées à compter de juin 2024, sur 6 logements situés à Rennes ou dans des communes limitrophes pour cela nous avons contractualisé avec des bailleurs sociaux.

La conception du projet et le déploiement de ces nouvelles places en l'espace de quelques mois a largement mobilisé le service de la maintenance et l'équipe SHU/ALT.

- **Un traitement intensif contre les cafards :**

Si les cafards font plus ou moins partie du quotidien, en 2024, ils ont pris une place tellement importante qu'ils sont vraiment devenus la bête noire, tant des résidentes que des professionnel.les. Pour endiguer la prolifération, nous avons réalisé un fort traitement curatif dans une partie des logements. C'est un gros investissement en temps (car il y a un important travail de préparation des logements à faire en amont) et en argent. Ces problèmes de nuisibles s'intensifient. Ils sont dus en partie à un manque de ménage quotidien dans les logements mais aussi à des apports par l'extérieur (dans les bagages à l'arrivée d'une famille, dans les sacs de nourriture achetés en gros…). Le problème n'est pas complétement réglé et risque d'être récurrent.

7. ET POUR 2025

- Mise en œuvre des projets de service ;
- Poursuivre les activités qui permettent de développer la participation des personnes accueillies ;
- Réalisation de travaux au rez-de-chaussée de la résidence Brocéliande pour aménager des espaces convivialité pour les résidentes. L'objectif est de solliciter les femmes pour cet aménagement, de façon à ce qu'elles se l'approprient, et de favoriser une vie collective ;
- Travail avec la direction générale sur le projet de fusion avec l'association SEA35.

ANNEXES

➢ L'apprentissage du français et médiation inter-culturelle :

Le groupe était très hétérogène concernant la maîtrise de la langue française, avec des femmes débutantes et d'autres francophones. Les modalités d'intervention lors des premiers ateliers ne permettant pas d'assurer une réelle progression en français, un temps d'apprentissage plus formel en début d'atelier pour faire quelques exercices les 30 premières minutes avec celles qui le souhaitent a été proposé par la suite. Un atelier d'éveil aux langues pour mères et enfants a également été organisé pendant les vacances : mères et enfants ont partagé leur connaissance en langues avec le groupe, et les enfants les plus grands ont coécrit une traduction courte avec leur mère, ce qui a permis à celles-ci d'apprendre de nouveaux mots à leurs enfants dans leur langue et en français, et de renforcer leur sentiment de légitimité à transmettre leur langue.

Les activités proposées suggéraient des thématiques de discussion. Ont ainsi pu être abordées les différentes traditions culturelles, les fonctionnements familiaux, les activités culturelles, les habitudes alimentaires, les activités professionnelles. Au travers de ces échanges, dans un cadre bienveillant et sécurisant, les participantes ont pu exposer, parfois avec émotion, leur parcours avant leur arrivée sur le service. Différents sujets sensibles ont fait l'objet de discussions : les relations homme-femme, la question de la transmission aux enfants, l'identité, les différences observées entre leur pays d'origine et la France, ou encore aborder la question du respect des règles au sein du service.

Un « noyau dur » de participantes s'est formé au bout de quelques ateliers, qui comptaient 7 à 9 participantes. Les retours des bénéficiaires ont été très positifs. Ainsi toute la pertinence de ce projet est démontrée. Les professionnel.les ont néanmoins observé un délitement, au fil du temps, de la participation montrant la nécessité d'une implication forte de leur part pour soutenir de tels projets, et d'adapter le format et la temporalité de tels projets aux réalités des résidentes du SHU dont les durées de séjour sur le service sont variables, et qui sont régulièrement envahies et impactées par différentes problématiques liées à leur situation.

➢ Séjour d'été :

Cette année, du fait de l'expérience organisationnelle acquise l'année précédente, les participantes ont été davantage associées et impliquées dans l'organisation du séjour. Un consultation initiale informelle des résidentes du SHU sur la destination par les travailleurs sociaux a confirmé que le bord de mer est plébiscité ; une réunion d'information à l'ensemble des résidentes, la présentation du lieu et l'annonce des « critères » de participation (priorisation aux résidentes n'ayant pas participé l'an passé et n'ayant pas d'autre accès possible à un séjour en l'absence de droits ouvert) a permis de composer les groupes de participant.es ; l'organisation du séjour a été échangé en amont lors de réunions avec les participantes a permis d'élaborer le choix des activités ainsi que les modalités de repas (repas commun, avec implication des participantes pour la préparation). Un temps collectif avec projection des photos et vidéos prises durant le séjour a été organisé par la suite, permettant de réunir de nouveau l'ensemble des participant.es, mère comme enfants. Les retours ont été extrêmement positifs, et les professionnel.les, qui ont accompagné ce séjour par une présence journalière et même pour plusieurs nuitées, ont pu observer l'effet bénéfique de ce type de temps « hors Asfad », de détente et de partage. Des amitiés et solidarités entre résidentes et entre enfants ont pu se nouer.

➢ Sorties :

Les femmes ont apprécié la sortie à la plage, elles auraient même voulu rester plus longtemps. Pistes d'améliorations : investir dans du matériel de plage (bouées, parasols) car les résidentes n'étaient pas

équipées, prévoir un temps de sensibilisation aux risques de noyades et/ou initiations à la natation surtout pour les plus jeunes.

Les résidentes ont été intéressées par l'exposition photo à la Gacilly mais moins leurs enfants. Elles ont également mangé une galette pour la première fois et partagé leurs expériences personnelles avec les éducatrices. Prévoir une rencontre avec un.e specialitse de la médiation serait une piste d'amélioration possible pour la partie « exposition.

Les femmes présentes étaient très heureuses de découvrir le jardin de Brocéliande qui est difficile d'accès sans être véhiculé (en transport en commun). Les enfants et les mamans étaient satisfaits de leur journée, fatigués du fait d'avoir profité au maximum de chaque moment et beaucoup marché. Cette sortie a favorisé des échanges entre les participantes ainsi qu'avec les professionnelles dans un cadre ludique. En tant que professionnelles, cela nous a permis de faire des observations sur des familles arrivées récemment ou habitant sur le diffus. La période de la visite était très chaude et le jardin très fréquenté, à prendre en compte pour une prochaine visite.

- **Activité surf :**

C'était chouette aussi que les mamans soient présentes pour voir évoluer leurs enfants. Une maman a cherché à savoir comment elle pourrait offrir des cours de surf à son fils l'été prochain. Aspects positifs : On a pu voir les sourires sur le visage des enfants, de jeunes et des femmes. C'est déjà un petit voyage en soi de partir à Saint Malo, ensemble, de se préparer à aller à l'eau (mettre sa combinaison, porter sa planche jusqu'à la mer, écouter les consignes, s'échauffer.), puis aller se confronter aux vagues. Tous ont été enthousiastes, courageux, persévérants. Tous cela a créé des liens entre les participants. Et cela change aussi des activités plus classiques. Je crois que certains ont pu être fiers de dire à leurs copains, leurs familles, qu'ils ont été surfer cet été ! Aspects à améliorer : Il n'y a pas besoin de passer toute la journée à Saint Malo (la fatigue peut vite se faire sentir), c'est ce qui a été fait pour la deuxième session. Après discussion avec la personne qui gérait le cours, un groupe de 8 c'est un peu trop à gérer dans l'eau.

Socio-esthétique :

Les soins individuels proposés aux femmes adultes étaient des soins du visage, des mains, des pieds, ou des temps de détente corporelle. L'ensemble des bénéficiaires a fait connaître le bien-être procuré par ces temps, qui ont pu faire émerger des émotions et paroles fortes en lien avec leur vécu de violences. La socio-esthétique vise, au-delà du bien-être procuré lors du soin, à restaurer estime et confiance en soi.

Plusieurs ateliers collectifs ont été proposés, aux femmes adultes comme aux enfants. Ces temps ont été un moment de partage apprécié et propice pour aborder différentes thématiques autour du rapport au corps, de l'hygiène et du prendre soins, des émotions, du respect de l'intimité. Un atelier spécial a été organisé avec l'équipe de l'atelier enfants, autour du toucher. Enfants comme adultes ont adoré !

Un Café Santé :

Dans la suite du recentrage des activités des professionnel.les de santé présent.es au CHRS sur les actions de prévention, ces dernier.es ont engagé de nombreuses actions de prévention, visant tout à la fois à délivrer des conseils et informations relatives à la santé ou à favoriser l'activité physique. Il s'agit également de réorienter les résidentes vers la médecine de ville et de leur permettre une meilleure autonomie dans la compréhension de leur parcours de santé et la gestion de leurs rendez-vous.

Un café santé, pensé comme un espace d'échange convivial autour de sujets de santé sous tous ses aspects, a été mis en place à raison d'une fois par mois à compter du mois de juin. Des sujets comme le cycle et la précarité menstruelle, les « maux d'hiver », l'alimentation autour d'une visite de ferme ou d'un atelier cuisine, ou ce qui fait ressource pour « aller bien » ont pu être abordés en collectif.

Un Café Causette :

Le café causette, à raison d'un espace ouvert 1h30 par semaine autour d'une boisson chaude et une petite collation, selon un principe de libre adhésion, sans inscription ni engagement, a pour objectif de rompre l'isolement de certaines résidentes et d'organiser un lieu de convivialité, d'interconnaissance entre les résidentes de la résidence Brocéliande. Il s'agit de soutenir une dynamique de groupe, prévenir les conflits, aborder des thématiques autour du « vivre ensemble », mais également de développer la participation des personnes accompagnées dans l'organisation de la vie collective à Brocéliande, et ainsi renforcer leur pouvoir d'agir. Le café Causette est conçu comme un espace de lien social, de parole et d'expression pour les personnes accueillies

Le dernier bilan montrant une participation fluctuante et en déclin, a fait émerger l'envie de redynamiser et repenser cet espace pour 2025.

Les cafés-ciné :

Une fois par trimestre, une projection de film a été proposée aux femmes en journée (quand les enfants sont à la crèche ou à l'école) avec l'objectif principal qu'elles puissent se divertir et passer un bon moment ensemble. Des projections pour les enfants sont également organisées à chaque vacance de manière séparée. En 2025, les équipes souhaitent travailler la question de séances familiales pour les femmes et leurs enfants en même temps.

Les ateliers enfants :

Cette année les ateliers se sont déroulés tous les jeudis de 17h à 18h pour les enfants de 3 ans à 8 ans. De janvier à mars nous avons réalisé un projet sur les Emotions pendant cette période avec le 22 février un carnaval (22 enfants) il y avait en moyenne 12 à 14 enfants. Pendant les vacances de février il y a eu deux goûters ciné et un ateliers Arts plastiques « la couleur des émotions ». **A partir d'avril** nous avons mené des activités ponctuelles : jeux extérieurs, dessiner c'est gagner, jeux de construction. **Pendant les vacances de printemps** : deux goûters ciné. Entre mai et juin nous avons travaillé le thème des jeux olympiques : Création de couronnes, drapeaux, film Astérix et Obélix aux jeux olympiques, jeux dans le jardin. La fête de l'été a eu lieu le 6 juin 2024. **De septembre à Octobre**, les sujets abordés ont été : Règle de l'atelier, mascotte, relaxation, thématique des droits de l'enfant et particulièrement l'identité : carte d'identité, jeu de l'oie sur l'identité, autoportraits. **De novembre à décembre** nous avons travaillé les décorations de Noël.

A partir de septembre nous avons eu moins d'enfants (en moyenne 6 enfants). Nous expliquons cette baisse de fréquentation par la mise en place de l'atelier ados, le départ de certaines familles, de nombreux enfants allant à la garderie ou à l'étude. En 2025, afin de s'adapter à la présence de nombreux enfants de moins de 3 ans au CHRS, l'équipe de l'atelier enfants a prévu de s'adapter en proposant un atelier « raconte tapis » pour les plus petits et leurs mamans.

Les ateliers ados :

Depuis septembre 2024, à destination des adolescent.es présent.es au CHRS et demandeurs.euses d'activités. Ces ateliers ont accueilli environ une dizaine d'enfants avec un groupe très hétérogène allant de 9 à 14 ans. Ces ateliers ont évolué et continuent d'évoluer à partir des observations des équipes : besoin de régularité et de supports ou thèmes proposés par les professionnels afin de ne pas être que dans de l'occupationnel. Les adolescent.es du CHRS ont apprécié la possibilité d'apprendre à se connaître et partager un espace d'échanges. Ces ateliers ont également permis de réaliser qu'ils et elles sont en demande d'activités qu'ils ou elles pourraient faire avec leur maman ; c'est une piste de réflexion que nous allons explorer en 2025 en travaillant avec les mamans et leurs ados.

Les ateliers cuisine :

A la demande des résidentes, des ateliers cuisine ont été organisés en 2024 avec pour objectifs : le plaisir de cuisiner et se restaurer ensemble, le développement de l'autonomie, la valorisation et l'estime de soi par la responsabilisation. Les ateliers se sont déroulés en 4 moments : une première réunion pour se présenter, parler des souhaits de plats, élaborer un menu, parler du budget, l'achats des denrées, la préparation des plats puis repas partagé avec les professionnels, une réunion de bilan où chacune s'est exprimée sur comment s'était passé l'atelier pour elle. 5 résidentes ont participé à ces ateliers. Elles ont exprimé leur satisfaction et le plaisir qu'elles ont eu à cuisiner ensemble. Elles expriment des désaccords pour l'élaboration du menu et dans la répartition des tâches notamment pour les achats. Certaines auraient préféré faire les courses seules uniquement pour les denrées de leur plat. Lors de l'atelier elles ont eu parfois des difficultés à accepter que certains plats ne se fassent pas selon leur recette. Elles ont pu malgré tout en échanger ensemble et se mettre d'accord. Nous avons pu observer dans le groupe le rôle apaisant, positif et régulateur d'une résidente qui a contribué à faire circuler la parole.